

Centres de gestion de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Concours ☒ ou examen professionnel ☐

Gardien-Brigadier de Police
Municipale Saison 2024

Interne ☒ (1) Externe ☐ (1) 3^e concours ☐ (1)

Spécialité :

Épreuve de : Rapport de Police

Date de l'épreuve : 14/05/2024

Lieu de l'épreuve : Halle Olympique d'Albertville

Colonne réservée
à l'administration

Numéro de copie

28

Note attribuée
(réservé au jury)

17,00

Rapport

République Française

Police Municipale

Ville de SECURVILLE

Département X-Ray

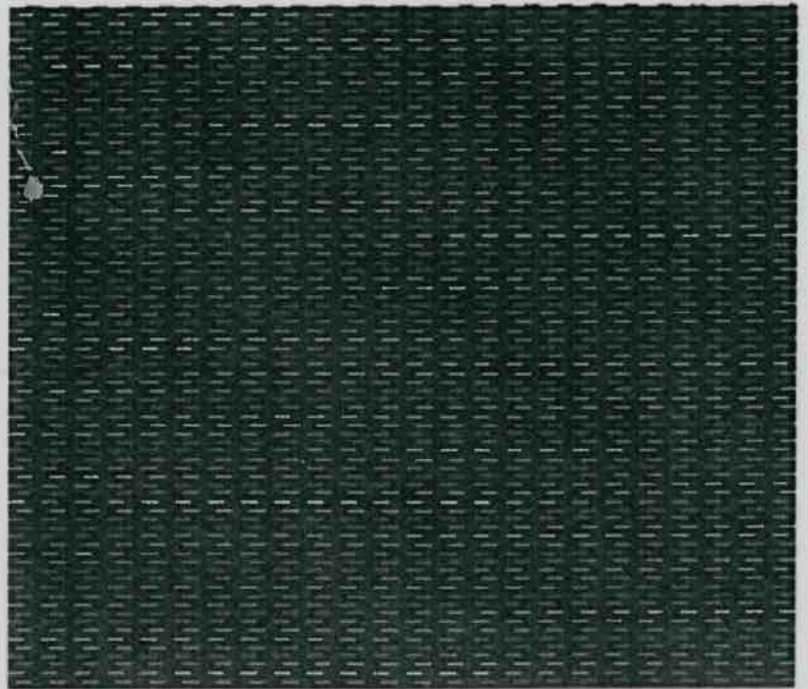
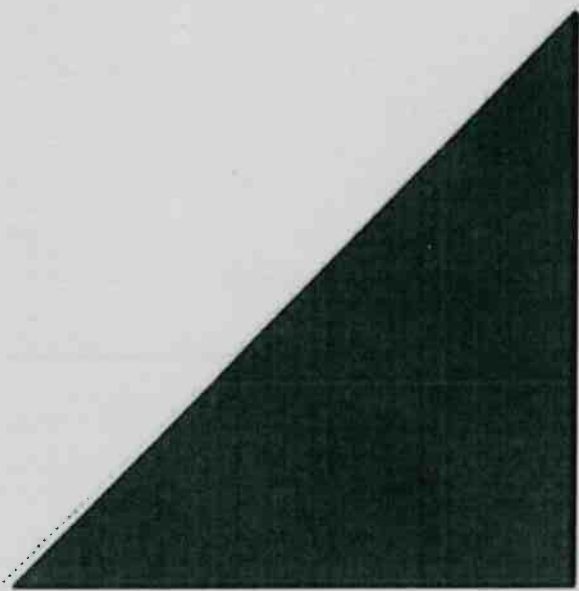
N° .../24

Le gardien-brigadier Charles Jella

et le Procureur de la République
et l'Officier de Police Judiciaire
et le Maire, sous couvert de
la voie hiérarchique

Objet : agression avec un arme de
catégorie 3

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quatorze du
mois de mai,



Nous soussigné, Gardien-Brigadier Charlie DELTA (matricule 111), accompagné des Gardiens-Brigadiers Roméo SIERRA (matricule 222) et Victor LIMA (matricule 333), Agents de Police Judiciaire Adjointes à la Police Municipale de SÉCURIVILLE, dûment agréés et assermentés par S^r le Procureur de la République et par S^r le préfet, par notre qualité et de nos insignes apparents, relatons les faits suivants :

Vu les articles D16-1, 21-2°, 21-1, 21-2, 53, 73, 78-6, 429, 803 du Code de Procédure Pénale,

Vu l'article 122-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.511-1 et R.261-9 du Code de la Sécurité Intérieure;

Ce jour, le 14 mai à 15^h30, de patrouille véhiculée, notre mission est d'assurer la sécurité, la surveillance, le bon ordre et le respect des arrêtés municipaux de la commune.

A 16^h ³⁵~~30~~, recevons un appel de notre poste de commandement, nous demandant de nous rendre, face au numéro 12 rue des acacias pour une rixe entre deux individus, sans précision car l'appel est anonyme.

A 16^h ~~45~~ nous arrivons sur place. Descendons du véhicule et constatons deux hommes en train de s'invectiver fortement, l'un d'eux a un couteau dans la main et le deuxième individu présente une plaie importante qui saigne au bras droit.

Demandons à notre CSU un appui vidéo et demandons une assistance des pompiers pour une blessure grave au bras droit.

L'individu blessé nous crie : "Attention ! Il est fou, il vient de me mettre un coup de couteau".

L'auteur des faits en nous voyant, nous crie : "Dégagez ou je vous plante aussi".

Sortons nos pistolets à impulsion électrique et activons nos caméras piétons. Informons l'individu que désormais il est filmé.

Nous essayons de rentrer en dialogue avec l'agresseur afin qu'il se calme, nous lui sommes à plusieurs reprises

de jeter son couteau, tandis que l'agent Victor LIMH s'occupe de la victime.

Après plusieurs sommations, l'individu obtempère, pose son couteau au sol et tente de prendre la fuite.

A 16^h50, approchons l'individu quelques mètres plus loin. Conformément à l'article 803 du Code de Procédure Pénale, procédons au menottage de l'individu afin qu'il ne représente ni un danger pour autrui ni pour lui-même et qu'il ne puisse prendre la fuite. Nous le soustrayons à la vue du public.

Nous procédons à une palpation de sécurité qui s'avère négative.

Prends attache avec l'Officier de Police Judiciaire Territalement Compétent du Commissariat de SÉCURITÉ qui nous informe qu'il dépêche un équipage de Police Nationale.

A 16^h55, les services pompiers arrivent. Ils prennent en charge la victime.

A 17^h00, la Police Nationale arrive sur les lieux. Remettons l'individu ainsi que le couteau et informons qu'une palpation de sécurité a été effectuée.

Informons également que nous mettons à disposition de l'OPJ, les vidéos enregistrées par nos caméras piétons.

Note attribuée (Réserve au Jury)	
1 ☐	}
2 ☐	
☐	

Epreuve de Rapport de Police

D'après les dires de la victime, l'affercation aurait été provoquée suite au jet d'une canette sur la voie publique par l'agresseur, la victime lui ayant demandé de la ramasser. L'agresseur a refusé et s'est mis dans une colère incontrôlable.

Nous informons notre poste de commandement la fin de notre mission et rentrons au poste pour la rédaction du présent rapport.

Précisons que les identités nous en était ~~to~~ transmises par le commissariat.

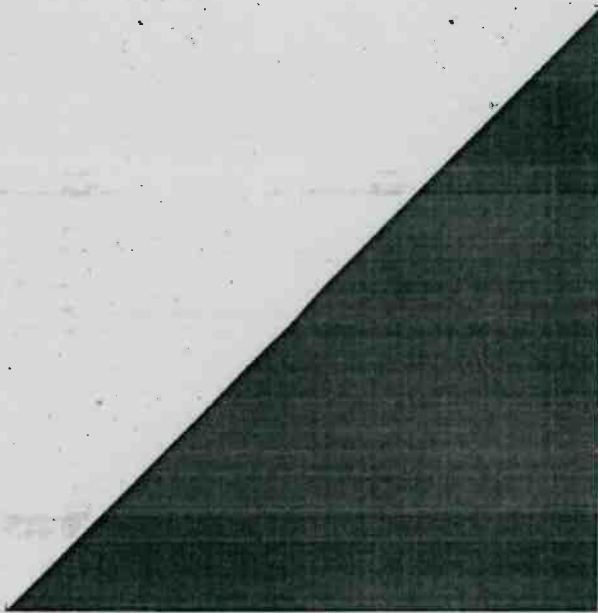
Renseignements complémentaires :

- Identité du mis en cause :

- Alpha BRAVO, né le 16 mai 1986 à SECURVILLE, demeurant : 230 rue des acacias à SECURVILLE (département X-ray)

- Identité de la victime :

- Uniform NOVEMBER, né le 21 juin 1999 à securville, demeurant 89 rue des ronds-points à SECURVILLE (Département X-ray).



Remettons le rapport en l'état en 4 exemplaires :

- 1^{er} le Procureur de la République
- 1^{er} l'Officier de Police Judiciaire
- 1^{er} le Maire sans carnet de la voie hiérarchique
- Archive Police Municipale

Fait et clos, le 14 mai 2026 à 17h30

Les APJA

Charlie Delta
(Signature)

Roméo Sierra
(Signature)

Vicéo Lima
(Signature)